



ARRÊTÉ MUNICIPAL n°ARR_2026_0062
Arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Lorenzo SCAGLIOSO, Conseiller municipal délégué

Le Maire de Charenton-le-Pont,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1, L.2122-18 et L.2122-20 ;

VU la délibération n° 2026_019 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire ;

VU la délibération n° 2026_021 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des Adjointes au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ainsi qu'à des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour assurer la bonne administration communale et le suivi des politiques publiques, de confier certaines missions à un conseiller municipal délégué, en complément des délégations accordées aux adjoints ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il est donné délégation de fonctions à Monsieur Lorenzo SCAGLIOSO, Conseiller municipal délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Démocratie participative et citoyenneté**
- **Numérique**

Pour la démocratie participative et citoyenne, Monsieur Lorenzo SCAGLIOSO sera amené à signer les documents concernant :

- la mise en place et le fonctionnement des instances et des outils de participation locale
- le déploiement d'un budget participatif
- les initiatives favorisant la citoyenneté sous toutes ces formes en lien avec les autres élus de secteur.

Il conviendra également qu'il associe les élus en charge du Conseil municipal des jeunes qui est actif, le Conseil municipal des Seniors et le Comité Citoyen Bercy à la démarche citoyenne globale de la ville.



Dans le cadre de cette délégation, Monsieur Lorenzo SCAGLIOSO est également autorisé à signer :

- les conventions de prestations de service permettant de décliner les actions entrant dans le champ du domaine délégué et inscrit au budget du service
- les courriers à des associations, des institutionnels, et autres partenaires

Pour le numérique :

- les courriers relatifs aux actions numériques de la Ville adressés aux administrés ou syndicats de copropriété.

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Charenton-le-Pont est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur ;
- Monsieur Lorenzo SCAGLIOSO.

ARTICLE 4 : Rappelle que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Charenton-le-Pont, le 20 mars 2026

Monsieur Lorenzo SCAGLIOSO
Notifié le

Hervé GICQUEL
Maire de ^{cl#}
Charenton-le-Pont
20 mars 2026